

LE SYSTEME DES NATIONS-UNIES  
ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

# TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes.....	4
Sommaire exécutif.....	5
I. Cadre général de l'étude.....	9
A. Objectifs.....	9
B. Méthodologie.....	9
C. Structure du rapport.....	9
II. L'intervention du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie : Un engagement au service des objectifs nationaux.....	10
A. Les grandes lignes de la stratégie nationale de développement agricole 1971-2001.....	10
1. Structure des investissements agricoles 1971-2001.....	10
2. La réforme du secteur agricole.....	11
B. Les interventions du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie.....	12
1. Les grands axes d'intervention.....	12
2. Les agences impliquées.....	13
III. Rétrospective des interventions du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie.....	14
A. Physionomie générale des interventions du Système des Nations Unies.....	14
B. Nature et impacts des interventions du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie.....	17
1. Le PNUD.....	17
2. La FAO.....	20
3. Le Programme Alimentaire Mondial - PAM.....	23
4. La Banque Mondiale.....	24
5. Le FIDA.....	27
IV. Bilan et perspectives de la coopération avec le Système des Nations Unies à la lumière des acquis de la Tunisie en matière de développement agricole et rural.....	28
A. Les mutations du secteur en 30 ans de coopération avec le Système des Nations Unies.....	28
1. Mutations et performances macroéconomiques du secteur.....	28
2. Réformes des institutions.....	29
3. La sécurité alimentaire.....	29
B. Les perspectives dans lesquelles pourraient s'inscrire les actions futures.....	30
1. Les contraintes qui pèsent encore sur le secteur.....	30
2. Identification des actions prioritaires.....	31
V. Conclusion.....	34
Annexe.....	35

## LISTE DES ACRONYMES

- CES : Conservation des Eaux et du Sol
- DGPDIA : Direction Générale de la Planification du Développement des Investissements Agricoles
- FAO : Food and Agriculture Organization
- FIDA: Fonds International de Développement Agricole
- FOSDA : Fonds Spécial de Développement Agricole
- GATT : General Agreement on Tariffs and Trade
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PASA : Plan d'Ajustement Structurel Agricole
- PCT : Programme de Coopération Technique
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PISA : Programme d'Investissement du Secteur Agricole
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PRI : Programmes Régionaux et Interrégionaux
- SAU : Surface Agricole Utile
- SNU : Système des Nations Unies

Le présent document a été préparé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en concertation étroite avec le bureau sous-régional de la FAO en Tunisie.

Le rapport traite des activités du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, PAM, FIDA et Banque Mondiale) dans le domaine du développement agricole et rural en Tunisie pour la période 1971-2001; il en donne une analyse à la fois qualitative et quantitative et évalue leur impact à la lumière de l'évolution des politiques nationales, pour la période concernée.

Au total, 226 projets ou programmes ont été recensés sur la période 1971-2001 et évalués sur la base de la documentation disponible. Les informations tirées des documents de projets, rapports internes et de quelques rapports d'achèvement ont alimenté la présente étude rétrospective.

A travers une gestion dynamique et le suivi apporté à la mise en œuvre de ces projets, le Système des Nations Unies a appuyé et dynamisé les programmes nationaux de développement agricole et rural, de préservation des ressources naturelles et de sécurité alimentaire.

La stratégie du Système des Nations Unies s'est ainsi continuellement adaptée aux besoins de la Tunisie, tels que formulés par les plans successifs de développement économique et social. Tous les programmes réalisés dans le cadre de la coopération entre les Nations Unies et le gouvernement tunisien résultent de la prise en considération des objectifs nationaux, des réformes engagées dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel de 1986 et des besoins générés par la survenue de phénomènes naturels exceptionnels (sécheresse, invasions de criquets, grêle, inondations, etc.).

De plus, le Système des Nations Unies a toujours manifesté le souci de contribuer au renforcement de l'efficacité des politiques agricole et rurale et à une gestion plus rationnelle des ressources naturelles (terres, eaux, forêts et ressources halieutiques) et ce, dans un esprit de développement durable.

De façon générale, les grands axes d'intervention du système des Nations Unies depuis les débuts de sa coopération avec le gouvernement tunisien, ont été les suivants :

1- Le développement de la production agricole et la promotion de la sécurité alimentaire par la mobilisation et la gestion économique des ressources en eaux, l'amélioration des rendements des sols (fertilisation, semences et plants améliorés, protection des cultures contre les maladies et les ravageurs) et de l'élevage, le développement des activités de transformation et de meilleures conditions de commercialisation.

2- La gestion optimale du domaine forestier.

3- Le développement de la pêche et de l'aquaculture.

4- La sauvegarde des ressources naturelles (protection des ressources phytogénétiques, lutte contre l'érosion et la désertification, etc.).

5- La valorisation du capital humain (formation, vulgarisation, insertion des femmes rurales dans la vie économique, etc.).

6- La promotion des investissements agricoles (études de faisabilité, élaboration de plans sectoriels directeurs, etc.).

7- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Ces objectifs ont guidé les actions des agences des Nations Unies impliquées dans le développement agricole et rural, à savoir le PNUD, la FAO, le PAM, la Banque Mondiale et le FIDA.

### Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Entre 1971 et 2001, le PNUD a financé 47 projets de coopération technique agricole représentant un investissement global de 27 millions de US\$.

Le rôle du PNUD consiste à animer, initier, assister et soutenir financièrement les efforts engagés par le gouvernement. Ces interventions qui s'appuient sur un transfert de connaissances et de compétences techniques, ont principalement visé :

- l'aménagement de périmètres irrigués,
- la conservation des eaux et des sols,
- le développement de la pêche, de l'arboriculture et de la sylviculture,
- le développement des compétences nationales (vulgarisation, formation) et
- le renforcement des activités de recherche.

Dans l'ensemble, l'impact des projets PNUD est jugé satisfaisant. Ces projets ont en particulier permis :

- La formation des exploitants agricoles et la vulgarisation des techniques de production, de gestion et de commercialisation.
- Le développement des capacités d'identification et d'évaluation de projets et de définition des stratégies d'action.
- Un transfert de connaissances et de savoir faire en matière de conservation des eaux et des sols, de lutte contre l'érosion et la désertification, de maîtrise des crues et de gestion du domaine forestier.
- La formation aux techniques de l'aquaculture, la prospection de sites aquacoles et la promotion des investissements dans le secteur.
- D'appuyer les programmes nationaux de mobilisation et de rationalisation de l'utilisation des ressources en eaux.

### L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Dans les années 50, la FAO a engagé avec le gouvernement tunisien, une coopération soutenue dans divers domaines touchant au développement de l'agriculture, dont la Tunisie a su tirer le meilleur parti.

Entre 1971 et 2001, en plus de la gestion directe des projets financés par le PNUD, la FAO a financé sur fonds propres 60 projets (dans le cadre du Programme de Coopération Technique) dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Ces projets, qui ont la particularité d'être de courte durée, se sont inscrits, pour l'essentiel, dans le cadre de l'appui :

- en faveur du développement du secteur de la pêche;

- à la politique nationale de développement des productions alimentaires;
- au programme de conservation et de protection des ressources naturelles;
- à la vulgarisation agricole;
- au développement du secteur agro-alimentaire.

La FAO est également intervenue à diverses reprises en offrant une aide d'urgence à la Tunisie en matière de préservation du patrimoine animal et végétal (lutte contre les invasions de criquets pèlerins, prévention de la lucilie bouchère, etc.)

Durant la période qui nous intéresse, la FAO a, en outre, géré 15 projets sur fonds fiduciaires et 47 projets régionaux et interrégionaux touchant la Tunisie.

Enfin, l'appui de la FAO au développement agricole de la Tunisie s'est exprimé également à travers les activités de son Centre d'Investissement, dont la vocation est le montage de projets d'investissement agricoles, et les programmes ordinaires de ses divisions techniques.

Les acquis de la coopération entre la FAO et le gouvernement tunisien sont multiples. Les plus importants sont sensiblement similaires aux acquis de la coopération avec le PNUD :

- La formation d'exploitants agricoles et la vulgarisation des techniques de production.
- La formation aux techniques de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la promotion des investissements dans le secteur.
- Un apport en savoir faire en matière de mobilisation et conservation des eaux et des sols.
- Une analyse des politiques agricoles et sectorielles.

### Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Entre 1971 et 1998, date de la cessation de ses activités en Tunisie, le PAM a offert au Gouvernement tunisien, une aide de 234,9 millions de US\$ affectée à la réalisation de 15 projets de développement (222,7 millions de US\$, soit 95% du total) et 9 opérations d'urgence (12,2 millions de US\$ soit 5% du total).

Les programmes et projets PAM ont notamment permis :

- de créer des emplois et des revenus en milieu rural;
- de valoriser la terre;
- d'améliorer le niveau d'autoconsommation des ménages ruraux;
- de contribuer à la promotion de la femme rurale,

le tout, dans un esprit de réduction des inégalités régionales et de sauvegarde de la vie dans les campagnes en décourageant l'exode rural.

## La coopération technique et financière de la Banque Mondiale

Entre 1971 et 2001, le groupe de la Banque Mondiale a financé 26 projets de développement agricole et rural (y compris le financement des réformes et de l'ajustement structurel) pour un engagement global de près de 1 milliard de US\$.

Ces projets ont en commun d'avoir répondu aux critères d'engagement de la Banque Mondiale, à savoir, en particulier, un impact direct et rapide sur le niveau de la production, de l'emploi et la balance alimentaire.

## La coopération technique et financière du Fonds International de Développement Agricole (le FIDA)

Entre 1971 et 2001, le FIDA a contribué au financement de 7 projets de développement agricole et rural en Tunisie pour un montant global d'environ 80 millions de US\$, soit la moitié de leur coût global.

Il s'agit pour l'essentiel de projets de développement régional et intégré qui ont permis d'améliorer la situation des petits et moyens agriculteurs grâce à un accès plus facile au crédit, la fourniture d'intrants, l'extension des actions de vulgarisation et le financement des infrastructures d'irrigation.

Le bilan global de la coopération avec le Système des Nations Unies, prend une dimension macroéconomique dans la mesure où il a, non seulement contribué à l'amélioration de la situation du secteur agricole en particulier et de l'économie en général (accroissement du PIB, amélioration du taux de couverture de la balance alimentaire, etc.) mais également aidé le gouvernement tunisien dans son programme de réformes institutionnelles initié en 1987.

De fait, la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre de la réforme des politiques sectorielles agricoles (PASA I et II) a débouché sur la définition d'une politique agricole plus orientée vers le marché et moins interventionniste, qui permet à l'agriculture tunisienne d'être mieux armée pour répondre aux exigences d'une intégration au marché mondial.

Les résultats en matière de développement agricole sont également très parlants : l'autosuffisance est aujourd'hui réalisée pour un certain nombre de produits alimentaires stratégiques, le taux de couverture de la balance alimentaire a connu une amélioration très nette et les disponibilités énergétiques moyennes par personne et par jour sont passées de 2000 Kcal au début des années 60 à 3500 Kcal aujourd'hui.

Néanmoins, les efforts en matière de développement agricole et rural doivent être poursuivis, la Tunisie subissant encore un certain nombre de contraintes qui entravent le développement du secteur (aléas climatiques, dégradation du potentiel productif, inadéquation des structures foncières aux exigences d'une agriculture moderne, etc.). Les actions futures devront notamment porter sur :

- La maîtrise de la gestion et de la protection des ressources naturelles.
- La promotion de la petite agriculture.
- La commercialisation et la valorisation de la production.
- Le renforcement de l'information (bases de données, développement d'un système d'information, etc.).

## A. Objectifs

Cette étude a pour objet :

- de présenter les activités du Système des Nations Unies dans le domaine du développement agricole et rural en Tunisie pour la période 1971-2001;
- de les analyser sur les plans qualitatif et quantitatif;
- d'en évaluer l'impact à la lumière de l'évolution des politiques nationales;
- de formuler des recommandations quant à des actions prioritaires à court et moyen termes.

## B. Méthodologie

La présente étude s'est déroulée sur une période de deux mois, en deux phases. La première phase avait pour objet de réunir des informations, des données statistiques et des rapports sur les différents projets financés dans le cadre de l'assistance du Système des Nations Unies au développement agricole et rural de la Tunisie et ce, afin d'évaluer rétrospectivement leur capacité à atteindre leurs objectifs.

Le plan de travail de cette première phase a donc consisté à examiner et analyser tous les ouvrages, rapports, études et évaluations de projets disponibles auprès des différentes agences des Nations Unies impliquées : PNUD, FAO, Banque Mondiale, Programme Alimentaire Mondial et Fonds International de Développement Agricole. A la suite de quoi, la deuxième phase consistait à déterminer l'impact des différents projets sur le développement agricole et rural de la Tunisie et identifier les facteurs de succès ou d'échec.

Au terme de la première phase, les 226 projets recensés sur la période 1971-2001 ont fait l'objet d'une fiche récapitulative mettant en exergue les résultats atteints.

Au cours de la seconde phase, il est apparu que les évaluations de projets n'étaient pas courantes. Par conséquent, la présente évaluation rétrospective des interventions du Système des Nations Unies a été nourrie, pour l'essentiel, par les informations tirées des documents de projets, des rapports internes et de quelques rapports d'achèvement.

## C. Structure du rapport

Trois grandes parties structurent ce rapport :

- La première s'attache à établir un parallèle entre les grands axes d'intervention du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie et les objectifs des plans quinquennaux de développement économique et social, dont ils sont directement inspirés.
- La deuxième tente d'évaluer l'impact des activités des différentes agences des Nations Unies impliquées dans le développement agricole et rural de la Tunisie, après en avoir brièvement décrit la physionomie générale.
- La troisième ouvre des perspectives en matière d'actions futures sur la base d'un bilan axé sur les opportunités qui s'offrent au secteur, d'une part, et les contraintes auxquelles il reste soumis, d'autre part.

## II. L'INTERVENTION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN TUNISIE: UN ENGAGEMENT AU SERVICE DES OBJECTIFS NATIONAUX

L'intervention du Système des Nations Unies dans le domaine du développement agricole et rural en Tunisie date du début des années 60. Cette intervention s'est inscrite dans la volonté d'appuyer et de dynamiser la stratégie nationale de développement agricole, tout en satisfaisant aux impératifs d'un développement durable, à savoir la préservation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Les actions du Système des Nations Unies se sont ainsi continuellement adaptées aux besoins de la Tunisie, tels que formulés par les plans successifs de développement économique et social ou tels que résultant de fléaux naturels comme la sécheresse, les invasions acridiennes ou encore les inondations.

Entre 1971 et 2001, 228 projets ou programmes ont été conçus, administrés et/ou financés par l'ensemble du Système des Nations Unies. Ils s'inscrivent tous dans un ensemble d'axes prioritaires qui résultent du souci permanent de répondre aux besoins de la Tunisie.

### A. Les grandes lignes de la stratégie nationale de développement agricole 1971-2001

#### 1. Structure des investissements agricoles 1971-2001

Depuis l'indépendance du pays, le développement agricole est au cœur de la stratégie de développement économique et social de la Tunisie. Au cours des 30 dernières années, la physionomie des priorités en matière de développement agricole et rural est restée marquée par un souci permanent, celui de la mobilisation et de l'exploitation des ressources en eaux.

L'hydraulique agricole a ainsi mobilisé, en moyenne, près de 37% des investissements agricoles. Ces investissements se sont portés sur la construction de barrages et de réseaux de transferts pour l'irrigation et l'alimentation en eau des centres urbains et industriels.

TABLEAU 1: EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES 1971-2001 (% DU TOTAL DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES)

	1972-1976 IV <sup>ème</sup> plan	1977-1981 V <sup>ème</sup> plan	1982-1986 VI <sup>ème</sup> plan	1987-1991 VII <sup>ème</sup> plan	1992-1996 VIII <sup>ème</sup> plan	1997-2001 IX <sup>ème</sup> plan
Hydraulique agricole	25,3%	43,6%	43,1%	39,9%	34%	36,8%
Arboriculture, pêche et élevage	33,6%	24%	25,5%	32%	24%	27,3%
Projets de développement régionaux (dont PDRI)	4,2%	1,7%	3,8%	9,9%	14%	13,7%
Forêts et conservation des eaux et des sols (CES)	5,6%	7,5%	8,3%	7,9%	13,2%	11,4%
Equipement agricole*	28,15%	20,7%	17%	9%	13%	9,5%
Etudes, vulgarisation et recherche	3%	2,4%	2,3%	1,94%	2%	1,2%

\* Matériel agricole, serres et stockage des céréales

Source : Plans de développement économique et social

Les investissements en matière d'hydraulique agricole se sont inscrits dès le départ dans une stratégie de long terme de développement des infrastructures agricoles complétée à ses débuts par des investissements en équipement (matériel agricole, équipements en serres et construction de silos à céréales). La part de ces derniers dans le total des investissements agricoles n'a, depuis, cessé de reculer, à la faveur d'un recentrage des priorités nationales dont ont profité les projets de développement régionaux ainsi que la sylviculture et la conservation des eaux et des sols, tous deux instruments de premier plan dans la politique de préservation du milieu rural. Dans le même temps, la Tunisie poursuivait ses efforts en matière d'accroissement de la production alimentaire misant sur le développement de l'arboriculture (oléiculture et agrumiculture en particulier) de la pêche (investissements dans les ports et les navires de pêche) et de l'élevage, secteurs ayant mobilisé en moyenne au cours des 6 derniers plans près de 28% du total des investissements agricoles.

Malgré ces efforts soutenus et des premiers résultats encourageants (4% d'accroissement annuel réel de la production agricole entre 1970 et 1979), la stratégie nationale de développement agricole semble s'essouffler à partir du début des années 80, marquées par une aggravation du déséquilibre de la balance alimentaire (accroissement des importations de denrées alimentaires - +6,1% par an en termes réels entre 1977 et 1986 - et recul des exportations de produits agricoles).

#### 2. La réforme du secteur agricole

En 1986, la Tunisie s'engage dans un vaste programme d'ajustement structurel mis en œuvre notamment par la réforme des politiques sectorielles. Le secteur agricole, comme l'ensemble de l'économie, est concerné par un plan d'ajustement structurel (PASA I et PASA II) qui prévoit :

- une amélioration du cadre des prix et des marchés;
- plus d'efficacité dans l'action de l'Etat impliquant à la fois un désengagement de celui-ci en même temps qu'une réorientation des dépenses publiques;
- une meilleure gestion des ressources naturelles et
- une amélioration des compétences d'évaluation et de suivi du Ministère de l'Agriculture.

Les premières mesures concrètes qui s'ensuivent et qui traduisent une volonté gouvernementale de libéraliser progressivement le secteur sont : la levée des restrictions faites au secteur privé concernant le commerce extérieur de certains produits (produits de base, huile d'olive, viande rouge et lait), la réduction de certaines subventions et le relèvement des prix à la production des céréales.

Les huitième et neuvième plans (1992-2001) sont révélateurs des nouvelles orientations d'une stratégie globale de développement agricole construite autour de 4 grands axes :

- la mobilisation, la sauvegarde et la rationalisation de l'utilisation des ressources en eaux;
- la conservation et la protection du milieu rural et forestier;
- l'intensification des cultures et de l'élevage ainsi que le développement du secteur agro-alimentaire et

- la recherche de gains d'efficacité dans la production agricole grâce notamment à des efforts en matière de recherche, des transferts de technologie et l'amélioration de l'environnement général du secteur.

L'esprit de ces réformes est double, d'une part garantir au pays une sécurité alimentaire durable et d'autre part améliorer la compétitivité de l'agriculture tunisienne en vue de son intégration mondiale.

## B. Les interventions du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie

### 1. Les grands axes d'intervention

L'objectif général poursuivi par le Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie, est d'apporter sa contribution aux efforts nationaux visant la sécurité alimentaire en même temps que la préservation des ressources naturelles. En cela, ses actions se sont toujours parfaitement inscrites dans les objectifs généraux fixés par les plans quinquennaux de développement agricole et rural qui se sont succédés depuis le début des années 70.

C'est ainsi que les Nations Unies ont défini un ensemble d'axes prioritaires dans leur action en Tunisie, qui tiennent compte, tant de l'évolution de la stratégie de développement arrêtée par le gouvernement tunisien que des mutations de l'environnement mondial.

La stratégie d'intervention du Système des Nations Unies est structurée par les objectifs suivants :

- Développer le potentiel de production alimentaire par la mobilisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources rares (l'eau en particulier), l'amélioration du rendement des sols (fertilisation, semences, protection des cultures), le développement de l'élevage et la protection contre les maladies du cheptel, la transformation des denrées et leur commercialisation, la recherche et le développement.
- Préserver le milieu naturel et rural par l'aménagement et la gestion du domaine sylvo-pastoral, la lutte contre la désertification, la protection des ressources phytogénétiques et l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes.
- Développer la pêche et l'aquaculture par la mise en valeur et l'aménagement des ressources halieutiques, la rationalisation des méthodes d'élevage, les transferts de technologie et la collaboration régionale.
- Valoriser le capital humain par la vulgarisation et la formation.
- Promouvoir la sécurité alimentaire et les investissements agricoles en intervenant au niveau de la réalisation d'études de faisabilité de projets et en mettant au point les stratégies d'actions sectorielles tout en aidant au renforcement des capacités institutionnelles et des compétences nationales.

### 2. Les agences impliquées

L'intervention des Nations Unies dans le domaine du développement agricole et rural en Tunisie s'appuie sur une structure organisée d'agences qui peuvent assurer à la fois des missions d'assistance technique, d'administration, de développement et de financement de projets.

Les structures des Nations Unies impliquées dans l'assistance au développement agricole et rural en Tunisie sont au nombre de cinq. Il s'agit du PNUD, de la FAO, du PAM, de la Banque Mondiale et du FIDA.

Le PNUD intervient dans le cadre d'une mission globale d'animation, d'initiation et d'assistance aux gouvernements, qui s'accompagne d'un transfert de connaissances et de compétences techniques au profit du pays bénéficiaire.

Les interventions de la FAO en Tunisie sont de trois ordres. La FAO intervient dans le cadre des Programmes de Coopération Technique (PCT), mis en place en 1976, et qui sont financés sur fonds propres de l'organisation. Il s'agit pour l'essentiel d'actions de courte durée offrant à la Tunisie des compétences d'expertise dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la conservation des eaux et des sols. Outre, les actions entreprises dans le cadre du programme de coopération technique (PCT), la FAO met également son expertise au service :

- de l'exécution de projets financés par des parties tierces : le PNUD (projets PNUD-FAO), fonds fiduciaires, donations entre gouvernements dans le cadre de la coopération bilatérale et
- du montage et de l'étude de projets d'investissement dont le financement est assuré par des institutions de crédit internationales. Le centre d'investissement de la FAO a ainsi permis à la Tunisie de mobiliser, par l'intermédiaire d'une soixantaine de projets agricoles dont il a assuré le montage, plusieurs centaines de millions de US\$ d'investissement auprès de bailleurs de fonds internationaux.

Enfin, la FAO intervient également dans le cadre des programmes ordinaires de ses divisions techniques, assurant des missions d'encadrement, de formation et d'assistance technique ainsi que dans le cadre des projets d'échelle régionale et interrégionale dont les objectifs et la portée dépassent les limites des frontières nationales.

Le Programme Alimentaire Mondial a pour vocation principale d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, en particulier en milieu rural. Dans cet objectif, le PAM met en place des programmes visant la création de revenus en milieu rural (création d'emplois, rémunération de la main d'œuvre familiale, assistance à la mise en valeur des terres), l'amélioration des conditions de nutrition par le développement de l'autoconsommation et parfois même, la distribution de rations alimentaires. Le PAM est également l'organe en charge des programmes d'urgence des Nations Unies : secours aux populations sinistrées à la suite de calamités naturelles (inondations, sécheresses, etc...)

La Banque Mondiale et le FIDA interviennent tous deux à titre principal de bailleurs de fonds. L'objectif global des prêts de la Banque Mondiale est de promouvoir des projets ayant un impact direct et rapide sur la production, l'emploi, la balance alimentaire extérieure et la réduction des contributions de l'Etat tunisien. Le FIDA, quant à lui, intervient en faveur du développement agricole en privilégiant les programmes de développement intégré.

## A. Physiologie générale des interventions du Système des Nations Unies

Une rétrospective de l'ensemble des projets du Système des Nations Unies en Tunisie en matière de développement agricole et rural laisse apparaître des grands domaines d'intervention, définis par rapport à l'objectif poursuivi, y compris dans le cadre des programmes régionaux et interrégionaux de la FAO. Il en découle la typologie suivante:

- Etudes, formation, recherche, planification et vulgarisation agricole: projets ayant en particulier pour finalité la valorisation du capital humain et de façon générale, la création d'un environnement propice au développement du secteur agricole.
- La conservation et la mise en valeur des ressources naturelles : projets de mobilisation, de conservation et d'exploitation des ressources en eaux, de mise en valeur des terres, de lutte contre l'érosion et la désertification, d'aménagement et de conservation du domaine forestier et sylvo-pastoral, y compris les études et la formation afférentes.
- La pêche : tous les projets ayant un rapport avec le développement du secteur de la pêche (pêche hauturière, aquaculture) y compris les études et la formation afférentes.
- Le développement agricole : développement des cultures (plantations arboricoles, cultures vinicoles, céréalières, oléicoles, etc.), amélioration des techniques agricoles (machinisme, stockage et conservation des produits, développement et sélection des plants et des semences), contrôle et protection phytosanitaires, développement de l'élevage et protection sanitaire des cheptels, et des industries agroalimentaires, y compris les études afférentes.
- Les projets régionaux et de développement intégré.
- La lutte contre les fléaux naturels, les programmes d'urgence et l'assistance aux populations en milieu rural.
- Le financement de l'ajustement structurel.

Entre 1971 et 2001, la coopération entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement tunisien a été matérialisée par la réalisation de 226 projets ou programmes, parmi lesquels 47 sont des programmes régionaux et interrégionaux de la FAO, dont l'impact sur la Tunisie est difficilement mesurable. Les 179 projets ou programmes restants, se sont inscrits pour la plupart dans le cadre des programmes de conservation et mise en valeur des ressources naturelles (49 programmes ou projets) et du développement agricole (36 programmes ou projets).<sup>1</sup>

Du point de vue des agences impliquées, la répartition indique, en termes de nombre de projets réalisés, une prédominance du PNUD et de la FAO, qui ont réalisé ensemble 112 des 179 projets « spécifiquement tunisiens »:

- 47 pour le PNUD pour un investissement total de 27 millions de US\$, et
- 75 pour la FAO dont 60 PCT, pour un montant global de 37,2 millions de US\$ (Il est à noter que les projets sur dons et fonds fiduciaires ont représenté 78% de ce montant).

Leurs pôles d'intervention ont été relativement complémentaires avec une préoccupation plus affirmée du PNUD en matière de conservation et mise en valeur des ressources naturelles, alors que les interventions de la FAO en matière de développement agricole ont été plus nombreuses et plus ciblées.

Du point de vue de l'évolution des engagements, les situations sont dissemblables: les interventions de la FAO dans le cadre des Programmes de Coopération Technique conservent une dynamique certaine (28 nouveaux projets pour la période 1982-1991, 26 pour la période 1992-2001) alors que le PNUD tend plutôt à se désengager avec seulement 3 nouveaux projets entre 1992 et 2001.

Les interventions du PAM ont quant à elle pour vocation majeure, la lutte contre les fléaux naturels, les programmes d'urgence et l'assistance aux populations en milieu rural. De ce fait, le PAM a assuré près de la moitié des interventions de l'ensemble du Système des Nations Unies dans le domaine entre 1971 et 2001 (11 sur un total de 21 programmes et projets). L'aide totale s'est élevée à 234,9 millions de US\$ dont 12,2 millions de US\$ alloués aux opérations d'urgence. Le dernier programme du PAM en Tunisie s'est achevé en 1997 avant que le Programme Alimentaire Mondial ne suspende les activités de sa représentation à Tunis en décembre 1998.

En tant que bailleur de fonds, c'est la Banque Mondiale qui a consacré le plus de ressources financières au développement agricole et rural en Tunisie, avec un montant global avoisinant le milliard de US\$ pour 26 projets au total, dont 17 en cofinancement (Gouvernement tunisien, Union Européenne, etc.). Les interventions de la Banque Mondiale sont caractérisées par une prédominance du financement de programmes et projets concernant la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et le financement des ajustements structurels, affirmant par là des objectifs plus macroéconomiques.

Le FIDA a quant à lui contribué au financement de 7 projets entre 1981 et 2001, dont 6 dans le cadre du développement intégré, pour un engagement total de 80 millions de US\$.

Une rétrospective complète des projets du SNU en matière de développement agricole et rural en Tunisie au cours de la période 1971-2001, est consignée dans le tableau ci-après.

<sup>1</sup> Dans le paragraphe qui suit, les Programmes Régionaux et Interrégionaux (PRI) de la FAO ne seront pas pris en compte, dans le souci de mettre en avant les projets ou programmes réalisés au bénéfice exclusif de la Tunisie

TABLEAU 2 : RÉTROSPECTIVE DES PROJETS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL. STRUCTURE PAR DOMAINE D'INTERVENTION ET AGENCES IMPLIQUÉES, 1971-2001.

	Etudes, formation, recherche, planification et vulgarisation agricoles		Conservation et mise en valeur des ressources naturelles		Pêche et aquaculture		Développement agricole		Projets de développement régionaux et intégrés		Lutte contre les fléaux naturels, programmes d'urgence		Financement des réformes et de l'ajustement structurel	
	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions US\$)
PNUD/														
FAO	14	7,5	18	10,3	6	2,8	8	5,7	1	0,6				
FAO			6											
• PCT	15	2,2		0,7	10	1,3	19	2,9			10		1,1	
• Progr. sur dons et fonds fiduciaires	1	0,8	8	21,0	1	0,4	3	3,4	2	3,4				
• PRI*	8	1,0	12	15,4	9	9,7	10	7,7	2	9,3	6	11,2		
PAM	1	1,7	5	81,1	1	1,3	1	14,9	5	98,5	11	37,4		
Banque	1	17,0	11	439,7	1	21,8	5	103,0	5	132,4			3	264,0
Mondiale														
FIDA	1	7,3							6	72,6				
Total	40	30,2	61	575,5	28	37,3	46	137,6	21	316,8	27	49,7	3	264,0

\* Programmes régionaux et interrégionaux (PRI).

## B. Nature et impacts des interventions du Système des Nations Unies en matière de développement agricole et rural en Tunisie

### 1. Le PNUD

#### a) Physionomie des interventions du PNUD en matière de développement agricole et rural

Depuis les débuts de sa coopération avec le Gouvernement tunisien, le PNUD a financé 58 projets dans le domaine du développement agricole et rural, représentant un montant global de plus de 34 millions de US\$, soit la moitié de l'enveloppe totale consacrée par celui-ci à la Tunisie durant cette période, tous secteurs confondus.

Sur l'ensemble de la période 1971-2001, 47 projets financés par le PNUD ont été recensés; il en ressort que la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles ont constitué le principal pôle d'intervention (18 projets pour un montant global de 10,3 millions de US\$ soit 38% du total des sommes engagées, tous domaines confondus). Viennent ensuite, les études, la formation, la recherche, la planification et la vulgarisation agricoles (14 projets pour un montant de 7,5 millions de US\$), le développement agricole (8 projets pour un montant global de 5,7 millions de US\$), la pêche et l'aquaculture (6 projets pour un montant de 2,8 millions de US\$) et les projets de développement régionaux et intégrés (1 projet pour un montant de 0,6 millions de US\$). La structure dans le temps des projets PNUD montre une tendance à la diminution des interventions, à la fois en termes de nombre de projets (11 projets par cycle, en moyenne, jusqu'en 1991, puis 3 projets en tout pour la période 1997-2001) et de montant du financement (la diminution est sensible à partir de 1982) associée à un recentrage des actions du PNUD, au profit notamment, des interventions en matière de conservation des eaux et des sols. Cette tendance résulte :

- du souci de favoriser le développement durable;
- d'un désengagement de l'agence au profit d'autres secteurs (appui au programme d'ajustement de l'industrie et du commerce, protection de l'environnement, etc...) et
- d'une contraction des ressources du PNUD plus particulièrement sensible au cours du dernier cycle.

De fait, durant la période 1992-2001, la part des ressources financières consacrées par le PNUD à l'agriculture et au développement rural est en baisse considérable (environ 1 million de US\$ pour 3 projets) et la contribution du Gouvernement tunisien au titre du partage des coûts (cost-sharing) s'est renforcée.

#### b) Objectifs et réalisations des interventions du PNUD 1971-2001

Depuis 1972, les programmes du PNUD sont établis par cycles de 5 ans qui se superposent parfaitement aux plans quinquennaux de développement économique et social, soulignant ainsi son engagement au service des objectifs nationaux.

Ainsi, le début des années 70 est-il caractérisé par des actions destinées à développer les performances productives du secteur dans le but de garantir l'approvisionnement des industries

de transformation et la satisfaction d'une demande intérieure en denrées alimentaires en hausse. Pendant cette période, l'assistance du PNUD, couvre des domaines variés tels la production de plants, la formation des agriculteurs, la création de périmètres irrigués, la sylviculture, le développement de l'élevage (alimentation du cheptel, insémination artificielle, amélioration des cultures fourragères, etc.).

Le bilan de la période fait état notamment:

- du développement de la culture du pistachier et de l'amandier en particulier et de l'arboriculture fruitière en général,
- d'une amélioration qualitative et quantitative du cheptel et de façon générale un développement des techniques de l'élevage et
- de la mise en place d'une approche intégrée dans le domaine de l'exploitation et de la sauvegarde du milieu forestier.

Le souci de développer l'autosuffisance alimentaire anime également les actions menées au cours du cycle 1977-1981, auxquelles le PNUD consacre un budget en hausse de 27% par rapport au cycle précédent en termes courants. Plus ciblées, ces dernières visent l'amélioration de la productivité agricole et des conditions de vie rurales, la mobilisation des ressources naturelles conjuguée à la lutte contre l'érosion et la désertification et le développement de la pêche.

Ce cycle a notamment débouché sur des réalisations en matière de protection des ouvrages hydrauliques, de lutte contre l'ensablement des oasis et de protection des forêts contre les incendies. Par ailleurs, des progrès notables ont été réalisés en matière de sensibilisation des agriculteurs aux nouvelles techniques de production ainsi que dans la mise au point d'un environnement et de techniques adaptées aux petites et moyennes exploitations. Dans le domaine de la pêche, les projets PNUD ont permis la création d'ateliers de réparation navale et la mise en place d'un système de gestion portuaire performant.

La décennie suivante (1982-1991) conserve une même ligne directrice inspirée par des objectifs plus clairement macroéconomiques: équilibre de la balance alimentaire, amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural. Dans cet esprit, deux types d'actions tendent à s'imposer :

- La promotion du développement durable, matérialisée par le renforcement des actions en matière de conservation et de mise en valeur des ressources (dans un esprit de rationalisation mais aussi de développement régional).
- Le développement des services de soutien au secteur par la formation et la vulgarisation agricole destinées à encadrer et améliorer la technicité des agriculteurs ainsi que les activités de recherche.

Ces actions vont aboutir en particulier, à :

- une plus grande adaptation des cultures aux exigences spécifiques de l'agriculture tunisienne (assolements, techniques, gestion des périmètres irrigués, amélioration des plants et des semences) et en conséquence, une amélioration de l'efficacité productive et une dynamisation de la production agricole;
- une planification agricole plus performante grâce notamment à la mise au point de monographies régionales détaillées, la création de cellules régionales de planification et d'une banque de données sur le secteur agricole;

- une meilleure maîtrise des ressources naturelles, à la fois en matière de mobilisation (développement des techniques de construction des lacs collinaires) et de conservation (protection des terres agricoles, maîtrise des crues, sensibilisation des populations à la sauvegarde des ressources naturelles).

Les 5ème et 6ème cycles du PNUD, qui correspondent aux VIIIe et IXe plans quinquennaux de développement économique et social (1992-2001), sont marqués par un recul très net des nouvelles interventions du PNUD en matière de développement agricole et rural. Seuls trois nouveaux projets sont inscrits au programme du PNUD sur la période : 2 projets dans le cadre du développement de l'aquaculture et de la pisciculture et un projet d'appui technique à la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation des eaux et du sol (fiche projet n°1 ci-après)

## FICHE PROJET N°1

Projet/programme n° : TUN 92/001

Agence : PNUD/FAO

Intitulé : Appui technique pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de CES

Financement : 583.510 US\$ soit 74,5% du coût total du projet

Durée : Octobre 92 – Juin 97

Partenaire(s) d'exécution : Ministère de l'Agriculture - Direction de la Conservation des Eaux et des Sols (CES) + FAO

- Objectifs :
- Appuyer et outiller la stratégie nationale de CES (1991-2001) par une approche participative au niveau de la planification et de l'exécution des projets.
  - Consolider les connaissances et le savoir-faire des techniciens et des exploitants agricoles.
  - Appuyer les activités de recherche et développement.
  - Instaurer une démarche synergique facilitant la coordination et la collaboration entre les différents intervenants du domaine de la CES.

- Résultats:
- Renforcement important des capacités de la Direction CES en matière de formation de ses techniciens à l'approche participative et d'implication des différents opérateurs du Ministère de l'Agriculture.
  - Création du Conseil National de Recherche CES-Forêts.
  - Promulgation de la loi sur la CES (juillet 1995).
  - Elaboration d'un modèle d'aménagement intégré des terres en pente.
  - Préparation d'un guide méthodologique d'aménagement intégré de zones homogènes basé sur la CES, pour le Sud, le Centre Est, le Centre Ouest et le Nord Ouest.
  - Préparation d'un guide sur les ouvrages en gabions de la CES.
  - Elaboration d'une approche de suivi-évaluation des actions de CES
  - Expérimentation d'une démarche de planification participative sur 5 micro-zones pilotes.

## 2. La FAO

Au cours des trois dernières décennies, le rôle de la FAO a consisté principalement en :

- une assistance en matière de définition des politiques et de mise au point des stratégies sectorielles de développement à la lumière des objectifs nationaux;
- la formation de cadres nationaux par le transfert de compétences internationales et
- une assistance à l'identification et au développement de projets.

A l'instar du PNUD, la FAO intervient en symbiose avec les objectifs définis par les plans de développement quinquennaux et lorsque cela est nécessaire, en réponse aux besoins générés par la survenue d'évènements exceptionnels (sécheresse, invasions acridiennes...). Dans l'ensemble, cependant, son action est guidée par le souci d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et la gestion des ressources naturelles.

### a) Les Programmes de Coopération Technique - PCT

Entre 1976, date de leur mise en place et 2001, 60 projets PCT ont été menés à bien par la FAO. 4 grands pôles d'intervention se dégagent ; d'abord le développement agricole qui, à la fois en nombre de projets et en engagement financier, apparaît comme l'axe d'intervention le plus important des PCT avec 19 projets pour un investissement de 2,9 millions de US\$. Suivent, les études, la formation, la recherche, la planification et la vulgarisation agricoles, objets de 15 projets représentant un investissement total de 2,2 millions de US\$. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture a quant à lui été concerné par 10 programmes PCT d'un montant global de 1,3 millions de US\$. Enfin, 10 autres projets se sont inscrits dans le cadre de la lutte contre les fléaux naturels, les programmes d'urgence et l'assistance aux populations en milieu rural (lutte anti-acridienne, campagne d'urgence contre la fièvre aphteuse, aides aux agriculteurs sinistrés et plans d'action en faveur de la femme rurale principalement.).

Les PCT ont ainsi appuyé :

- Le développement des capacités de production nationales dans le domaine de la pêche (incitations à l'investissement, recherche et formation, projets pilotes de fermes aquacoles).
- Le développement de la production alimentaire grâce en particulier à un accompagnement du processus de développement du secteur agricole et rural par la recherche (développement des techniques de culture et des technologies de transformation, etc.), la protection contre les maladies du cheptel et des végétaux (programme de lutte contre la lucilie bouchère entre autres – fiche projet n°2 ci-dessous), la vulgarisation et une aide à la définition des stratégies sectorielles nationales (plans céréalier, semencier, forestier, etc.).
- Le programme de conservation et de protection des ressources naturelles (aménagement de bassins versants et du domaine sylvo-pastoral, lutte contre l'ensablement, etc.).

## FICHE PROJET N°2

Projet/programme n° : TUN/8953 A

Agence : FAO/TCP

Intitulé : Surveillance, prévention et contrôle de la lucilie bouchère

Financement : 250.000 US\$

Durée : 1 année (1989-1990)

Partenaire(s) d'exécution : Ministère de l'Agriculture – Direction Générale de la Production Animale + FAO

Objectifs : - Assistance technique à la Direction de la Production Animale, formation de personnel et achat d'équipements et de pesticides pour lutter contre la lucilie bouchère et prévenir sa propagation à l'intérieur du territoire national.

- Aider à l'élaboration d'un programme de contrôle et de prévention de la lucilie bouchère.

Résultats: - Mise en place d'un programme cohérent de lutte contre la lucilie bouchère.

- Mise au point de schémas de surveillance, de prévention et de contrôle de la lucilie bouchère à la frontière de la Libye.

- Application d'un programme rigoureux ayant permis de contenir la lucilie bouchère à la frontière de la Libye.

- Formation de techniciens et sensibilisation du public au problème.

### b) Les programmes à financement extra-budgétaire

Il s'agit de programmes financés par des fonds mis à disposition par des Gouvernements donateurs dans le cadre de la coopération bilatérale ou des fonds fiduciaires (trust-funds) ainsi que de programmes d'échelle régionale et interrégionale (PRI).

- Programmes sur dons et fonds fiduciaires

15 programmes, d'un montant global de près de 29 millions de US\$, ont fait l'objet d'un financement sur dons et fonds fiduciaires. Dans tous les cas, l'aide fournie a été consacrée à des interventions parfaitement adaptées aux spécificités nationales dans les domaines de la production agricole (renforcement du système de contrôle alimentaire, développement de la production de viande, amélioration de la production animale dans les zones arides, assistance à l'Office Nationale des Pêches en matière de pêche hauturière) et surtout de la gestion durable des ressources naturelles (formation et vulgarisation en matière de techniques d'irrigation, développement forestier et lutte contre la désertification, CES – fiche projet n°3 ci-après).

## FICHE PROJET N°3

Projet/programme n° : TUN/020

Agence : FAO/UTF (Fonds Fiduciaires)

Intitulé : Etude de gestion des ressources naturelles

Financement : 600.000 US\$ (intégralement financés par le Japon)

Durée : 4 années (1994-1997)

Partenaire(s) d'exécution : Ministère de l'Agriculture + FAO

Objectifs :

- Organisation et mise en place d'un ensemble opérationnel pour la réalisation de l'étude.
- Réalisation de l'inventaire et de l'analyse des données concernant les zones pilotes.
- Elaboration d'un projet de gestion nationale des ressources naturelles.

Résultats :

- Réalisation du diagnostic de 17 Systèmes agraires identifiant leurs différences en termes climatiques, géomorphologiques et sociaux et de modes d'exploitation.
- Sélection de 3 zones pilotes représentatives ayant fait l'objet d'une étude détaillée de faisabilité économique :
  - d'un ensemble d'opérations de gestion des ressources naturelles répondant aux priorités des communautés
  - de l'appui aux institutions chargées au niveau régional comme au niveau central de la mise en œuvre de ces programmes
  - de la mise au point d'un cadre réglementaire et incitatif par la mise en place progressive d'un Système d'information et d'évaluation permanent.

- Projets Régionaux et Interrégionaux (PRI)

Au nombre de 47, ce sont des projets à vocation régionale, dont il est difficile de mesurer la part revenant à la Tunisie. Quatre grands domaines d'action ressortent :

- La lutte contre les maladies du cheptel (la lucilie bouchère) et des végétaux (prévention et lutte contre le bayoud du palmier-dattier en particulier).

- La lutte anti-acridienne (assistance d'urgence dans la lutte anti-acridienne, coordination entre les Etats, formation et prévention et financement des pesticides).

- Le développement de la pêche et de l'aquaculture (promotion du commerce des produits de la pêche entre les pays arabes, développement de l'aquaculture dans le bassin méditerranéen, etc.).

- la mobilisation et la conservation des eaux et du sol (étude de l'exploitation des eaux souterraines du Sahara par exemple).

### 3. Le Programme Alimentaire Mondial - PAM

Depuis 1967, date de l'accord entre le Gouvernement tunisien et le PAM fixant les modalités de son assistance, les interventions du PAM en Tunisie ont représenté un investissement total de 243 millions de US\$, répartis sur 31 projets ou programmes. Entre 1971 et 1997 (date d'achèvement du dernier programme du PAM en Tunisie), 24 programmes représentant une aide globale de 235 millions de US\$ ont été menés à bien. Mis à part, les opérations d'urgence (fourniture de rations alimentaires, secours au population sinistrées à la suite de calamités naturelles) qui n'ont représenté que 5% des sommes engagées, le PAM est intervenu principalement dans le cadre de projets de développement porteurs notamment de mesures en faveur de la sauvegarde de la vie rurale par l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes.

Les interventions du PAM en Tunisie ont plus particulièrement concerné le centre et le sud du pays. Elle se sont notamment attaché à y mettre en valeur les petites et moyennes exploitations (voir ci-après, la fiche projet n°4) avec comme objectif premier d'assurer aux populations locales des emplois décentés et des conditions nutritionnelles satisfaisantes (en ayant même recours, parfois, à la distribution de rations alimentaires aux populations nécessiteuses) et comme ligne d'action plus générale, la réduction des inégalités régionales et de l'exode rural. Dans cet objectif, les interventions du PAM se sont focalisées sur :

- La valorisation de la terre : création et entretien de plantations arboricoles et de réserves fourragères.
- La création et l'aménagement de points d'eau.
- La lutte contre l'érosion et la désertification par le reboisement et des aménagements de CES.
- La promotion de la femme rurale.

L'ensemble des ces actions a permis :

- de procurer des moyens de subsistance aux populations locales (créations d'emplois ruraux, rémunération de la main d'œuvre familiale, amélioration des niveaux d'autoconsommation familiale et parfois distribution de rations alimentaires), d'en améliorer en conséquence les conditions de vie, et par là même de décourager l'exode rural;

- de créer des effets d'entraînements sur les économies locales dont ont bénéficié, les fournisseurs de services mécanisés (propriétaires de tracteurs et d'engins lourds notamment), les circuits d'approvisionnement en intrants (pépinières, fournisseurs d'engrais et de produits phytosanitaires) et les coopératives agricoles et

- la mise en valeur des terres pastorales, le rajeunissement des plantations oléicoles, la dynamisation de l'arboriculture fruitière et la sauvegarde de terres arables.

Malgré ces résultats, les activités du PAM en Tunisie se sont interrompues en 1998 (le dernier projet du PAM en Tunisie a été lancé en 1992 et achevé en 1997), du fait du déclassement dont celle-ci a fait l'objet en raison de sa qualité de pays à revenu intermédiaire.

## FICHE PROJET N°4

Projet/programme n° : TUN/482

Agence : PAM

Intitulé : Promotion de la petite et moyenne exploitation agricole. Coopératives de polyculture dans le centre et le sud de la Tunisie

Financement : 52,4 millions de US\$

Durée : 1969-1981

Partenaire(s) d'exécution : Office des Terres Domaniales – Direction de la Petite et Moyenne Exploitation

Objectifs : - Freiner l'exode rural par la création d'emplois agricoles.  
- Assurer la promotion des petits agriculteurs.  
- Atténuer les inégalités régionales.

Résultats: - Le projet a apporté son aide à 700 groupements d'agriculteurs légalement constitués (coopératives de services, coopératives de polycultures, conseils de gestion des terres collectives, associations d'intérêt collectif).  
- Les travaux, réalisés de mars 1969 à août 1978 sur une superficie de 334.205 ha, ont consisté en :

- la création et l'entretien de plantations arboricoles;
- l'entretien de jeunes plantations;
- la création et l'entretien de réserves fourragères;
- la création et l'aménagement de 265 puits de surface, 1566 citernes et bassins, 35 sources;
- des aménagements de lutte contre l'érosion.

  
- Encouragement à l'apiculture : distribution de 400 ruches modernes, création de 2 stations apicoles pilotes au Fahs et à Oueslatia.  
- Distribution gratuite de 5.352 tonnes d'orge et de 27.940 tonnes d'aliment concentré à prix réduit aux éleveurs.  
- Distribution de plus de 48 millions de rations alimentaires aux petits et moyens exploitants.  
- Créations d'emplois décents et amélioration des normes nutritionnelles des populations intéressées.

### 4. La Banque Mondiale

En sa qualité de bailleur de fonds, la Banque Mondiale fournit un service de coopération technique et financière. Entre 1971 et 2001, la coopération entre la Banque Mondiale et la Tunisie a été matérialisée par le financement de 26 projets, représentant un engagement global de 977,9 millions de US\$ : 440 millions de US\$, soit 45% des financements accordés, se sont portés

sur 11 projets de conservation et mise en valeur des ressources naturelles, 234 millions de US\$, soit 24% du total, ont été alloués au financement des Plans d'Ajustement Structurels de l'Agriculture (PASA I et II) ainsi qu'à la réforme des crédits à l'agriculture (4ème projet de crédit agricole : 30 millions de US\$), le reste s'étant porté essentiellement sur des projets de développement régionaux et intégrés et de développement agricole (235 millions de US\$).

Les interventions de la Banque Mondiale en matière de pêche et d'aquaculture ainsi que de formation, recherche, planification et vulgarisation agricole ont été, en comparaison, modestes (1 projet chacun pour un total de 40 millions de US\$).

En termes de résultats, les 4 crédits agricoles (ces crédits ont couvert la période 1971-1991 avec une interruption de 5 ans entre 1983 et 1988) ont dans l'ensemble atteint leurs objectifs, à savoir :

- Pour les 2 premiers (1971-1978 et 1977-1982), la promotion de l'élevage bovin laitier et de la mécanisation dans les exploitations céréalières, la mise en valeur des zones désertiques du sud tunisien (plantations de palmiers dattiers) et la création d'une laiterie.
- Pour le troisième (1981-1983), le développement très net des crédits d'investissement à l'agriculture, en faveur notamment des exploitations agricoles privées (8300 petits et moyens agriculteurs ont bénéficié de ces crédits qui ont permis d'importants investissements en matériel agricole, équipement hydraulique, cheptel, plantation et par conséquent un accroissement sensible de la production agricole), des coopératives de service et des petites et moyennes agro-industries.
- Pour le quatrième (1988-1991), la refonte des structures du crédit agricole (avec comme objectif majeur, celui de rapprocher les taux d'intérêt sur les crédits à l'agriculture des taux du marché et une diminution des allocations de l'Etat au FOSDA).<sup>2</sup>

Parmi les autres projets financés par la Banque Mondiale, les projets de création, réhabilitation et gestion des périmètres irrigués, ont dans l'ensemble permis d'atteindre les objectifs dans lesquels il s'inscrivaient, à savoir, l'autosuffisance alimentaire, la réduction des disparités régionales en matière de revenus et la création d'emplois. En revanche, les résultats ont été modestes au niveau de la création d'associations d'intérêt collectif, les agriculteurs ne semblant pas vouloir assumer le contrôle de l'exploitation et la gestion des systèmes d'irrigation. De même, le projet de développement de la production agricole du Nord-Ouest, n'a pas eu l'impact escompté dans les quatre gouvernorats concernés.

Les 2 projets de développement forestiers ont également rempli leurs objectifs, à savoir :

- La régénération des forêts et la réalisation de nouvelles plantations.
- L'aménagement du domaine sylvo-pastoral.
- La promotion du rôle du secteur privé dans l'exploitation forestière et le renforcement des compétences en matière de gestion du domaine forestier.

La Banque Mondiale a également financé les 2 projets d'investissement agricole, PISA I et II, ce dernier étant en cours de réalisation. Les objectifs et réalisations du programme PISA I sont récapitulés dans la fiche projet n°5, ci-après.

<sup>2</sup> Fonds Spécial de Développement Agricole, créé en 1963 et financé au moyen d'allocations budgétaires de l'Etat.

## FICHE PROJET N°5

Projet/programme n° : TN-PE-5721

Agence : Banque Mondiale

Intitulé : Programme d'investissement du secteur agricole (PISA I)

Financement : 120 millions de US\$ soit 57% du coût total du projet

Durée : 1994-1999

Partenaire(s) d'exécution : Ministère de l'Agriculture – Direction Générale de la Planification du Développement des Investissements Agricoles (DGPDIA)

Objectifs : - Développement de l'irrigation et rationalisation de l'utilisation de l'eau.

- Mise en valeur et amélioration des terres par des travaux de conservation des eaux et des sols.
- Amélioration des parcours pastoraux et de l'élevage.
- Appui institutionnel par le renforcement des compétences du Ministère de l'Agriculture dans les domaines de la planification, le suivi des programmes de développement et l'amélioration de ses actions et programmes décentralisés.

Résultats: - Création de 20 barrages collinaires et aménagement de petits périmètres irrigués.

- Création et équipement de puits.
- Aménagement de 30 périmètres irrigués autour des forages et réhabilitation des périmètres existants.
- Réalisation d'environ 120 projets d'alimentation en eau potable des zones rurales au profit de 120.000 bénéficiaires.
- Mise en place d'un programme national de vaccination contre les maladies des animaux et amélioration du réseau de prévention des maladies contagieuses ainsi que du contrôle sanitaire des aliments d'origine animale.
- Amélioration et développement de la pêche par la construction de 3 ports de pêche et la réhabilitation des infrastructures portuaires existantes.
- Appui à la réalisation des programmes et projets de conservation des eaux, des sols et des ressources naturelles.
- Réalisation de plusieurs études :
  - Etude sur l'amélioration génétique des animaux
  - Etudes sur les ressources alimentaires des animaux
  - Etude sur la gestion et la tarification des eaux d'irrigation
  - Etude sur la réforme des structures agraires dans les terres en sec
  - Etude sur le renforcement du suivi et de l'évaluation des projets et programmes agricoles réalisés par le Ministère de l'Agriculture

## 5. Le FIDA

Le Fonds International de Développement Agricole a financé, en totalité ou partiellement, 7 projets en Tunisie, pour un montant global de 80 millions de US\$ ; 6 d'entre eux sont des projets de développement régionaux et intégrés, le 7ème s'inscrivant dans le cadre de la conservation et de la mise en valeur des ressources naturelles (projet d'irrigation de Sidi Bouzid).

Dans l'ensemble, les projets financés par le FIDA ont permis d'améliorer la situation des petites et moyennes exploitations agricoles grâce à un accès plus facile au crédit, la fourniture d'intrants et des actions de vulgarisation. Seul le projet de développement de l'agriculture en sec dans le gouvernorat de Sidi Bouzid semble ne pas avoir totalement atteint ses objectifs : les exploitations de moins de 10 ha, cibles prioritaires du projet, n'ont en effet bénéficié que de 25% des plantations réalisées. Les résultats les plus significatifs ont été obtenus dans le domaine des infrastructures d'irrigation par puits de surface et par épandage de crues. Ces aménagements ont notamment permis d'améliorer le rendement de la terre.

En revanche, les objectifs que le FIDA s'était fixé concernant les petites et moyennes exploitations en sec (améliorer la productivité, développer les plantations arboricoles et fourragères, introduire l'utilisation de semences améliorées et de traitements phytosanitaires notamment) n'ont pu être réalisés faute de soutien financier suffisant de la part de la Banque Nationale de Tunisie (devenue depuis la Banque Nationale Agricole), qui conditionnait l'octroi des crédits de long terme à la présentation d'un titre foncier.

S'agissant de la promotion de l'efficacité productive, les résultats ont été particulièrement satisfaisants pour le projet de développement des petites et moyennes exploitations dans les Gouvernorats du Kef et de Siliana (1981-1988). Les rapports d'achèvement font en effet état des résultats suivants : sur la période couverte par le projet, le cheptel ovin a doublé, la production laitière a augmenté de 50 à 85% selon les régions dans les exploitations irriguées, la production de viande ovine a été multipliée par 2, voire 3, tandis que la production de viande bovine augmentait de 50%. Dans le même temps, les productions maraichères et arboricoles (pommes et poires en particulier) se développaient de façon considérable (+100% à +400%).

## A. Les mutations du secteur en 30 ans de coopération avec le Système des Nations Unies

L'assistance du Système des Nations Unies dans l'identification et la mise en œuvre des projets, des stratégies de développement, des politiques et des réformes structurelles a sans aucun doute contribué à consolider le secteur agricole, en particulier depuis le début du VIIème plan (1987-1991).

Au plan global, elle a notamment soutenu la transition vers une politique agricole plus orientée vers le marché et moins interventionniste, permettant à la Tunisie d'adhérer au GATT en 1994 et d'envisager plus sereinement son intégration aux courants d'échanges internationaux.

### 1. Mutations et performances macroéconomiques du secteur

L'agriculture tunisienne a connu une véritable révolution au cours des 35 dernières années, la production agricole enregistrant durant cette période un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6%<sup>3</sup>. Ces performances ont notamment permis:

- une augmentation des disponibilités énergétiques moyennes par personne et par jour, qui sont passées de 2000Kcal au début des années 60 à 3500Kcal aujourd'hui et
- un recul sensible de la pauvreté en milieu rural.

Depuis la mise en œuvre des plans d'ajustement agricoles (PASA I et II), la contribution de l'agriculture au PIB s'est stabilisée autour d'une moyenne de 15% durant la dernière décennie. Par ailleurs, bien que l'économie reste soumise à des chocs exogènes, en particulier les sécheresses répétées, la balance agricole extérieure conserve un taux de couverture acceptable, même si, on observe un léger recul : 82,9% en moyenne pour la période 1990-1999, 80,3% en l'an 2000 et 75,5% en 2001. En outre, le secteur crée des emplois à un rythme soutenu : 60.000 par an, en dehors des emplois saisonniers.

Dans le même temps, le secteur enregistrait des mutations particulièrement visibles :

- Privatisation d'une partie des activités de stockage des produits alimentaires;
- Restructuration des industries agroalimentaires sous l'effet notamment du programme de mise à niveau industriel ;
- Attrait retrouvé des investissements agricoles grâce notamment à la politique de subvention de l'Etat encourageant l'acquisition d'intrants de production modernes et l'adoption de techniques d'irrigation plus économes et au développement des périmètres irrigués.

Aujourd'hui, l'agriculture tunisienne connaît une période de consolidation des acquis de la réforme structurelle. Elle se trouve mieux outillée pour répondre aux exigences d'une plus grande libéralisation et pour réagir efficacement aux mesures d'incitation dont elle pourrait bénéficier dans un futur proche.

En outre, depuis les accords de l'Uruguay Round et les perspectives d'élargissement des mesures de libéralisation des échanges aux produits agricoles, l'agriculture tunisienne se trouve face à de nouvelles opportunités en termes d'acquisition et de consolidation des avantages comparatifs.

### 2. Réformes des institutions

Durant les 30 dernières années, l'assistance du Système des Nations Unies a eu comme objectif, entre autres, de doter le secteur agricole d'institutions modernes, indispensables au bon fonctionnement d'une économie de marché. A cet effet, plusieurs réformes institutionnelles ont été initiées, portant notamment sur la réorganisation des institutions professionnelles et des groupements sectoriels, le réaménagement structurel du secteur agricole (restructuration des terres domaniales, mise au point d'un programme de mise à niveau du secteur, etc.) et l'amélioration et la restructuration des mécanismes d'encadrement et de soutien (recherche, vulgarisation et formation agricole). Dans ce contexte, un effort particulier s'est porté sur la recherche, prévoyant notamment :

- L'élaboration de programmes de recherche plus cohérents visant la préservation des ressources naturelles et la promotion de la sécurité alimentaire.
- Plus d'implication et de collaboration entre les professionnels et les universitaires dans les activités de recherche et développement.
- La mise en œuvre de programmes régionaux de recherche-développement et la réorganisation concomitante des structures de la recherche au niveau régional.

Par ailleurs, le Système des Nations Unies a particulièrement appuyé les efforts de l'Etat tunisien en matière de modernisation des structures et des circuits de commercialisation, de développement des normes techniques et de standardisation des productions, efforts s'étant traduits par :

- La réduction des tarifs douaniers sur les produits agricoles.
- La libéralisation des importations de produits agricoles et agroalimentaires.
- La mise en conformité de la réglementation tunisienne en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires aux normes et directives internationales.

### 3. La sécurité alimentaire

A travers sa participation à la mise en œuvre des projets et des plans d'action sectoriels, le Système des Nations Unies a contribué à l'augmentation de la production agricole en général et plus particulièrement, celle des produits de base (céréales, viandes, lait, olives, produits de la pêche, pommes de terre, tomates, etc.)

Une analyse par secteur réalisée par la DGPDIA indique que les actions entreprises dans le but de promouvoir la production des produits stratégiques, ont permis, entre les décennies 1977-1986 et 1987-1996, d'augmenter sensiblement les productions de lait (+66%), de viandes rouges (+65%), de pommes de terre (+55%), de tomates (41%) et de céréales (+38%).

Cet accroissement des niveaux de production a permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire pour un certain nombre de produits, une réduction du déficit extérieur pour les produits stratégiques et dans quelques cas même, la réalisation d'un excédent commercial. Il en a résulté une amélioration sensible du taux de couverture de la balance alimentaire : 82,9% en moyenne entre 1990 et 1999.

Par ailleurs, le Système des Nations Unies a également contribué à sécuriser l'approvisionnement du marché en denrées alimentaires, en participant au financement et à la mise en place de certains projets concernant notamment le développement des cultures

<sup>3</sup> Source: Ministère de l'Agriculture - Direction Générale de la Planification du Développement des Investissements Agricoles - DGPDIA

irriguées, la création et l'extension de capacités de stockage des céréales, les réformes en matière de commercialisation et de transformation des produits agricoles et le développement des infrastructures en milieu rural.

## B. Les perspectives dans lesquelles pourraient s'inscrire les actions futures

Malgré les progrès indéniables qui ont été accomplis au cours de ces 30 dernières années, l'agriculture tunisienne reste soumise à un certain nombre de contraintes dont le dépassement ouvre la voie à des opportunités de collaboration avec le Système des Nations Unies.

### 1. Les contraintes qui pèsent encore sur le secteur

#### a) Les aléas climatiques

La Tunisie se situe dans une zone caractérisée par une pluviométrie très irrégulière dans le temps et dans l'espace. La disponibilité des ressources en eaux constitue une contrainte majeure pour l'agriculture tunisienne, d'autant plus que seule 7% de la surface agricole utile se situe en zone irrigable, le reste étant exploité dans le cadre d'une agriculture pluviale.

#### b) La raréfaction des ressources naturelles (eau, parcours sylvo-pastoral, etc.).

La Tunisie présente un solde négatif en terres agricoles viables. Elle met en exploitation plus de terres qu'il ne serait techniquement et économiquement viable. L'érosion et l'urbanisation détruisent les sols cultivables, l'aridité menace les espèces et les disponibilités en eau douce se raréfient. La limite en matière de mobilisation des ressources naturelles semble atteinte et seule une plus grande rationalisation dans leur utilisation permettra à l'avenir de faire face aux besoins croissants du pays.

#### c) Les structures foncières

Elles constituent un frein à la mise en valeur intensive des terres agricoles, affectant même la viabilité de certaines exploitations. Ainsi, d'après les résultats du recensement agricole 1997-1998, il apparaît que 40% de la SAU (Surface Agricole Utile) est détenue par 85% des exploitations. Ce morcellement de la terre agricole constitue d'autant plus une entrave à l'intensification des cultures que les petites exploitations se prêtent peu à la mécanisation et qu'elles sont insuffisamment rentables pour envisager l'acquisition d'intrants améliorés.

En outre, l'importance des statuts fonciers caractérisés par une jouissance temporaire de courte durée, ne favorise pas la stabilité nécessaire à une mise en valeur optimale de la terre et à la réalisation d'investissements productifs.

#### d) Le financement

La petite exploitation constitue l'ossature de l'agriculture tunisienne : elle occupe 85% de la population agricole, fournit 50% de la production agricole et exploite 40% des superficies agricoles totales. Or, le développement de ces exploitations est notamment handicapé par un accès au crédit rendu difficile par :

- l'absence, bien souvent, de titres fonciers;

- l'inexistence d'un régime global d'assurance contre les calamités naturelles à même de garantir la stabilité des revenus agricoles et par conséquent les bailleurs de fonds et

- un fonctionnement encore limité des fonds spécifiques (type FOSDA) destinés au financement de la microagriculture, en raison notamment d'une définition imprécise des bénéficiaires.

#### e) Les problèmes spécifiques au secteur de la pêche

Le littoral de la Tunisie s'étend sur 1300 kms. Il est peu profond et riche en variétés de poissons à valeur commerciale élevée. Cependant, l'exploitation des ressources halieutiques est confrontée à un double défi :

- La surexploitation de la côte Est et notamment du golfe de Gabès, alors que dans le même temps, la pêche côtière au Nord reste, en comparaison peu développée et que les ressources pélagiques ainsi que l'aquaculture sont insuffisamment exploitées.

- La menace que la pollution fait peser sur les ressources halieutiques, en particulier côtières.

#### f) Le renforcement de la compétitivité des industries agroalimentaires

Même si un programme de restructuration et de réhabilitation du secteur est en cours, plusieurs mesures conforteraient la compétitivité des industries agroalimentaires, notamment :

- Un meilleur système de gestion : des progrès doivent être, en particulier, réalisés en matière de gestion stratégique et de l'information.
- Un développement du capital humain par des programmes de formation ou de recyclage.

### 2. Identification des actions prioritaires

Le potentiel de développement de la production agricole en Tunisie reste conditionné par un certain nombre d'actions prioritaires qui doivent être entreprises afin notamment de réduire l'ampleur des contraintes structurelles qui pèsent sur le secteur, d'améliorer l'environnement productif, de protéger et rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et de promouvoir la petite agriculture.

#### a) La réduction des contraintes structurelles

Elle passe en particulier par :

- La réforme des structures agraires. Les opérations de remembrement, d'assainissement ou « melkisation » des terres collectives, de limitation du morcellement des terres, d'organisation et de regroupement des agriculteurs sont de nature à favoriser une plus grande efficacité productive et en conséquence, à encourager l'investissement. Par ailleurs, l'encouragement à l'immatriculation foncière et la mise en place d'une assurance agricole seraient de nature à simplifier l'accès au crédit des agriculteurs.

- La restructuration des terres étatiques et un désengagement de l'Etat au profit du secteur privé lorsque cela est possible.

## b) L'amélioration de l'environnement productif

L'amélioration de l'environnement productif est de nature à contribuer à une plus grande compétitivité, indispensable en vue de l'intégration du secteur agricole dans l'environnement international. Parmi les mesures allant dans ce sens:

- la poursuite du programme de mise à niveau du secteur avec notamment comme objectifs la diversification des produits et une amélioration de la qualité de ceux-ci ainsi qu'un renforcement des capacités de stockage, de réfrigération et de transformation;
- l'intensification des efforts en matière de recherche et de sélection des techniques et des espèces les plus adaptées aux exigences d'une agriculture en milieu aride et semi-aride et une amélioration de leur diffusion;
- un meilleur système de distribution des semences et des engrais;
- une réorientation du financement public au secteur agricole, notamment en faveur des infrastructures et services de base en milieu rural;
- la libéralisation des circuits de commercialisation, aussi bien au niveau des intrants que des produits finis;
- la révision des réglementations et des normes de qualité et de salubrité des aliments, la formation de cadres de contrôle et le renforcement des compétences en assurance qualité;
- l'encouragement à la création d'infrastructures de commercialisation, de conditionnement et de transport;
- un accès au crédit moins restrictif et une plus grande sensibilisation du secteur bancaire aux spécificités de l'activité agricole (durée des crédits et échéanciers de remboursement plus adaptés) et
- le renforcement de la protection sanitaire des cheptels et des végétaux.

## c) Protection et rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles

La pression exercée par les activités humaines sur les ressources naturelles est particulièrement forte dans un pays peu doté comme la Tunisie. Il est impératif que dans les années à venir, les programmes de préservation et de rationalisation des ressources, en particulier des ressources en eaux, soient consolidés par :

- Une utilisation plus rationnelle des potentialités du sol (adapter les assolements et les cultures à la nature des sols).
- La réduction de la pollution des côtes, le développement de l'aquaculture et un rééquilibrage de l'exploitation des ressources halieutiques passant en particulier par la mobilisation des ressources insuffisamment exploitées (la côte nord du pays).
- Une gestion plus rigoureuse des ressources en eau incitant à l'utilisation de techniques d'irrigation et d'équipements plus appropriés et impliquant les utilisateurs dans la gestion des ressources et des infrastructures.
- La poursuite des programmes de lutte contre l'érosion et la désertification : reboisement, plantation de fourrages, amélioration des parcours sylvo-pastoraux, travaux de conservation des eaux et des sols, lutte contre le défrichage anarchique.

- L'exploitation de ressources en eaux alternatives (traitement des eaux usées, désalinisation des eaux saumâtres et de mer).

- Une refonte de la politique du prix de l'eau devant conduire à une utilisation plus optimale de celle-ci: éviter les gaspillages dans les réseaux et à la parcelle, promouvoir l'irrigation effective de la totalité des parcelles équipées, etc.

- La gestion optimale des retenues de barrage et en particulier le traitement des problèmes d'envasement et de qualité des eaux (pollution et salinité principalement).

- Des opérations de recharge des nappes : lâchures des eaux des barrages, aménagements de CES, etc.

- Une protection du milieu naturel s'appuyant non seulement sur la conservation des eaux et des sols, mais également sur la préservation du patrimoine zootechnique et phytogénétique et le développement du contrôle biologique contre les maladies et les ravageurs.

## d) Promotion de la petite agriculture

La petite agriculture est la composante essentielle du tissu agricole tunisien. De ce fait, le développement de la production agricole passe nécessairement par des actions visant à favoriser la rentabilité des petites exploitations. Ces actions pourraient être les suivantes :

- Le remembrement des parcelles déjà évoqué plus haut.
- Le développement de structures participatives entre les agriculteurs.
- Une meilleure diffusion de l'information et de la formation à l'intention des petits agriculteurs.
- La mise au point d'un programme ciblé de vulgarisation et de recherche-développement au profit des petits agriculteurs.
- L'assistance en matière d'information et de développement des cultures de rentes (cultures biologiques, plantes médicinales).
- La mise en place d'une politique de crédit plus adaptée aux besoins des petits agriculteurs.

Durant la période 1971-2001, les agences des Nations Unies impliquées dans le développement agricole et rural de la Tunisie (PNUD, FAO, PAM, Banque Mondiale et FIDA) ont contribué à la réalisation de 226 programmes ou projets, en offrant un service de conception, d'assistance technique, de gestion et de financement. Ces interventions ont été caractérisées par le souci permanent de répondre aux besoins de la Tunisie tels que définis par les plans quinquennaux de développement économique et social.

Les interventions du SNU se sont ainsi concentrées sur quelques grands domaines d'intervention constituant des priorités pour le Gouvernement tunisien :

- La conservation et la mise en valeur des ressources naturelles: 61 programmes ou projets.
- Le développement agricole: 46 programmes ou projets.
- Les études, la formation, la recherche, la planification et la vulgarisation agricoles : 40 programmes ou projets.
- La pêche : 28 programmes ou projets.
- Les programmes d'urgence, la lutte contre les fléaux naturels et l'assistance aux populations en milieu rural : 27 programmes ou projets.
- Le développement rural : 21 programmes ou projets.
- Le financement des réformes et de l'ajustement structurel : 3 programmes.

Ces interventions ont représenté un engagement financier global en faveur de la Tunisie de 1,4 milliard de US\$ pour la période 1971-2001.

A la lumière des performances de l'agriculture tunisienne au cours de la période considérée et compte tenu du soutien que le SNU a apporté à la stratégie nationale de développement agricole, le bilan global de la coopération entre celui-ci et les autorités tunisiennes apparaît très positif.

Néanmoins, les efforts en matière de développement agricole et rural doivent être poursuivis, la Tunisie subissant encore un certain nombre de contraintes qui entravent le développement du secteur et dont devront s'inspirer les actions futures.

## EVOLUTION DÉCENNALE DU NOMBRE ET DE LA STRUCTURE DES NOUVEAUX PROJETS PNUD ET FAO-PCT, 1971-2001

	1972-1981		1982-1991		1992-2001	
	PNUD	FAO-PCT	PNUD	FAO-PCT	PNUD	FAO-PCT
	Nombre de projets	Montant (Millions de US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions de US\$)	Nombre de projets	Montant (Millions de US\$)
Total projets PNUD	22	17,9	22	8,0	3	1,0
Dont :						
• Etudes, Formation, recherche, planification et vulgarisation agricoles	9	1	5	5	5	9
• Conservation et mise en valeur des ressources naturelles	5		12		1	2
• Pêche et aquaculture	2	4	2	1	2	5
• Développement agricole	5	1	3	12		6
• Projets de développement régionaux et intégrés	1					
• Lutte contre les fléaux naturels, programmes d'urgence					6	4

